

ARRETE N° 54/2024

LE MAIRE DE LA VILLE DE SELESTAT

- VU** l'article L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant pouvoir au Maire de diriger la police locale et de prendre des arrêtés locaux ;
- VU** l'article L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux pouvoirs de Police du Maire,
- VU** le règlement général de la circulation et du stationnement de Sélestat, notamment l'arrêté du 19 avril 1967 et ses avenants,
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R 417-10, R 325-1 et suivants,
- VU** le Code Pénal,

CONSIDÉRANT qu'il est indispensable de réglementer le stationnement de tout véhicule à l'occasion de la course d'orientation départementale jeunes qui aura lieu au parcours de santé du Grubfeld, à Sélestat, le 18 février 2024.

arrête :

Article 1^{er} :

Le parking aménagé du Grubfeld situé en face de l'air de jeu est réservé au Cakcis, le 18 février 2024 de 08h00 à 13h00 (cf plan).

Article 2 :

Les panneaux matérialisant les réservations sont mis en place par le Service Logistique.

Article 3 :

Tout véhicule contrevenant aux dispositions du présent arrêté est réputé être en stationnement gênant et fera l'objet d'une mise en fourrière.

Article 4 :

M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de Police et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Rag/lw
PJ : plan

Fait à Sélestat, le 24 janvier 2024

Le Maire



Marcel BAUER

Destinataires :

Sous-Préfecture Sélestat-Erstein

M. le Président du Tribunal de Proximité

M. le Chef de Circonscription de la Sécurité Publique de SELESTAT

Gendarmerie Nationale

CSP_arrêtés.sdis@sdis67.com

ut-selestat.operations@sdis67.com

smur@ghso.fr

cakcis.selestat@gmail.com

Service Sports

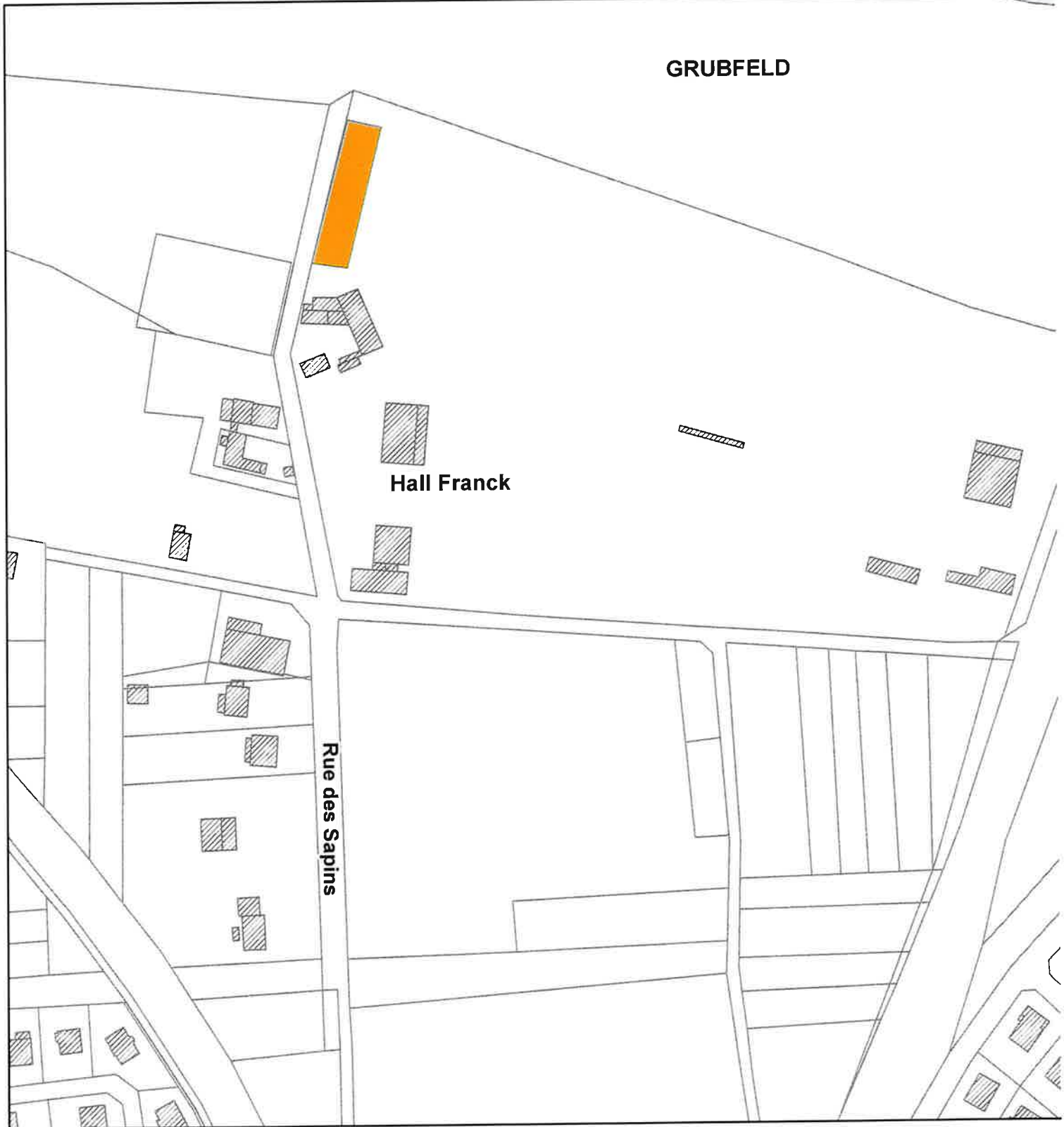
Service Police Municipale

Service Logistique

Service Réglementation et Affaires Générales

à afficher

Ville de Sélestat – arrêté n° 54/2024 du 24 janvier 2024



Arrêté : N° 541 24

Le Maire :

Marcel Bauer



Stationnement réservé
le 18 février 2024 8h à 13h

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le



ID : 067-216704627-20240124-ARR_0054_2024-AR